

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3034

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

398 492 926 RCS Nanterre.

BIOSMOSE IDF.

Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.

Capital : 3385.20 EUR.

Adresse : 27, Rue Maurepas, 92500 Rueil-Malmaison.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION LABORATOIRE CENTRAL 92 Société d'exercice libéral par actions simplifiée Au capital de : 18 933,60 EUR Siège social 31 Rue Saint Denis 92700 Colombes N° RCS 405 050 071 RCS Nanterre, est société absorbante BIOSMOSE IDF Société d'exercice libéral par actions simplifiée Au capital de : 3 385,20 EUR Siège social 27 Rue MAUREPAS 92500 Rueil-Malmaison N° RCS 398 492 926 RCS Nanterre, est société absorbée 1. Evaluation des actions de l'actif et du passif de la société BIOSMOSE IDF, Absorbée, dont la transmission à la société LABORATOIRE CENTRAL 92, Absorbante, est prévue : La société BIOSMOSE IDF ferait apport à la société LABORATOIRE CENTRAL 92 de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalués provisoirement comme suit : •Montant total de l'actif apporté par la Société Absorbée : 22.111.009,37 € •Montant du passif de la Société Absorbée : 6.740.171,34 € •VALEUR DE L'ACTIF NET AU 30.09.2022 : 15.370.838,03 € 2. Rapport d'échange des droits sociaux : Il serait attribué environ : -11,81 actions de préférence de catégorie B de la société LABORATOIRE CENTRAL 92, Société Absorbante, pour 1 action ordinaire de la société BIOSMOSE IDF, Société Absorbée. -11,81 actions de préférence de catégorie A de la société LABORATOIRE CENTRAL 92, Société Absorbante, pour 1 action de préférence de la société BIOSMOSE IDF, Société Absorbée. 3. Augmentation du capital de la société LABORATOIRE CENTRAL 92, Absorbante, au titre de l'absorption de la société BIOSMOSE IDF, Absorbée : Compte-tenu du rapport d'échange ci-dessus visé et de la diminution projetée de la valeur nominale des actions de préférence de la société LABORATOIRE CENTRAL 92, il serait attribué en rémunération des apports faits à la Société Absorbante, : -aux associés de la société BIOSMOSE IDF détenant suffisamment d'actions ordinaires de la société BIOSMOSE IDF pour recevoir des actions de préférence de catégorie B de la société LABORATOIRE CENTRAL 92, 99.948 actions de préférence de catégorie B nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 €, et ; -aux associés de la société BIOSMOSE IDF détenant suffisamment d'actions de préférence de la société BIOSMOSE IDF pour recevoir des actions de préférence de catégorie A de la société LABORATOIRE CENTRAL 92, 299.858 actions de préférence de catégorie A nouvelles

d'une valeur nominale de 0,01 €. Le capital social de la société LABORATOIRE CENTRAL 92 serait en définitive augmenté de 3.998,06 €. 4. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (15.370.838,03 €), déduction faite du montant global de l'augmentation de capital de la société LABORATOIRE CENTRAL 92 (3.998,06 €), soit une somme de 15.366.839,97 €, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société LABORATOIRE CENTRAL 92. Date du projet : 14 juin 2023 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 28/06/2023, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société BIOSMOSE IDF et au nom de la société LABORATOIRE CENTRAL 92.

